

Immatriculation - Annexe EIRL

Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

1. Déclaration d'Affectation du Patrimoine (DAP)

2. Le formulaire de déclaration

L'intercalaire PEIRL (*voir **)

3. Tarifs uniquement si vous avez la double inscription RM et RCS

	Si DAP déposée au RM	Si DAP déposée au GTC
Frais à prévoir	CMA de l'Eure Paiement en CB, chèque, virement	A l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (GTC) par chèque uniquement
	8 €	8,03 €

DOCUMENTS A FOURNIR SELON LES CAS

- Autorisation du conjoint en cas d'affectation d'un ou plusieurs bien(s) communs.
- Autorisation du coindivisaire en cas d'affectation d'un ou plusieurs bien(s) détenus en coïndivision.
- Acte notarié lorsqu'un bien immobilier est affecté à l'actif professionnel.
- Rapport d'évaluation rédigé par un expert dès lors que la valeur unitaire d'un bien excède 30 000 €.